

Québec, le 9 juillet 2014

Monsieur Pierre-Philippe Dupont
Directeur du développement durable
Royal Nickel Corporation
42, avenue Trudel
Amos (Québec) J9T 4N1

**Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal
Nickel Corporation
DQ16 Questions complémentaires du 9 juillet 2014**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 11 juillet 2014** pour la bonne marche de ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du 9 juillet 2014

1. Selon le PR3.1, p. 7-60 : « Dans le secteur de l'esker sans nom, le rabattement attribuable au dénoyage de la fosse s'étendra sur près des deux tiers de l'esker et sera limité à moins de 5 m sur la majorité de la zone affectée, selon les résultats du modèle. À l'intérieur cet esker, un rabattement de l'ordre de près de 30 m pourrait se produire dans sa portion nord selon les résultats de la modélisation numérique réalisée par SRK ».

Toutefois selon le PR5.3.1, annexe 2, p. 8, 30% de la superficie de ce même esker serait impacté avec un rabattement de 1 m.

Veuillez préciser le pourcentage de la superficie de l'esker sans nom qui sera impacté suite au dénoyage de la fosse et la hauteur du rabattement moyen et maximal anticipé.

2. Il est mentionné dans le PR3.1, p. 7-258 : « Pour minimiser les risques de contamination des eaux souterraines dans les secteurs sensibles, les infrastructures et les aires d'accumulation du projet ont été conçues de manière à ne pas empiéter dans une zone tampon d'une largeur d'un kilomètre à partir de la limite est, en surface, de l'esker de Launay. Cette zone se prolonge tout le long de l'esker de Launay situé vis-à-vis la propriété ». Veuillez indiquer comment la distance tampon de 1 km a été déterminée.
3. Afin de corroborer les différents taux de percolation que votre modélisation a estimés sous chaque aire d'accumulation ou pour l'ensemble de celles-ci, comment prévoyez-vous faire le suivi du taux de percolation pour la période d'exploitation et de post fermeture, sous la fosse et sous les différentes aires d'accumulation (Méthodologie générale envisagée, sans se limiter : nombre de puits sous chaque aire d'alimentation, fréquence de suivi) ?
4. Les angles de restriction ont été ajoutés pour démontrer que des mesures d'atténuation spécifiques aux sautages permettraient d'assurer le respect des normes de la silice cristalline et du nickel dans les zones habitées localisées à proximité du projet, dans l'éventualité qu'en cours d'exploitation le programme de suivi montre une tendance probable vers un dépassement (DQ10.1, p. 2).

Est-ce que la mesure d'atténuation consistant en des angles de restriction serait mise en place dès le début des activités de dynamitage ou seulement si le suivi montrait une tendance probable vers un dépassement ? Dans ce dernier cas, quelle serait la méthode utilisée pour établir qu'un dépassement est susceptible de se produire sans cette mesure ?

5. Le plan de restauration du site minier (version préliminaire) mentionne qu'une fois la fosse ennoyée, une bouche d'évacuation permettrait le débordement de l'eau vers la rivière Villemontel (p. 146).
6. Est-ce que le débit à la sortie de la fosse a été estimé ? Si oui, quel serait le débit moyen, d'étiage et de crue ? Par ailleurs, quelle serait la modification de débit de la rivière Villemontel par ces apports en eaux ?
7. Le plan de restauration (version préliminaire) mentionne aussi en page 146 qu'une étude de l'inondation de la fosse sera réalisée afin de prédire la qualité de l'eau dans le lac qui occupera la fosse à la fin de la réhabilitation. À quel moment cette étude serait-elle réalisée ?